

Bienvenue dans cette édition de la newsletter [datacraft](#) & [Impact AI](#) dédiée au futur règlement européen sur l'intelligence artificielle. Nous vous souhaitons une bonne lecture !



ÉDITION 2023

Vous souhaitez participer à la prochaine édition ? [Envoyez-nous vos questions](#) autour de la réglementation sur l'intelligence artificielle. Plus d'infos sur l'édition 2023 de l'AI ACT DAY dans la prochaine newsletter.

SAVE THE DATE

Rejoignez-nous le 23 mai 2023 pour un petit déjeuner AI Act organisé par [datacraft](#) & [Impact AI](#), au 13 rue des Arquebusiers 75003 Paris, chez Axionable.

AU PROGRAMME

8h30 - Welcome coffee

8h45 - Keynote introductive

9h00 - Discussion ouverte sur la prochaine édition de l'AI ACT DAY

[Inscrivez-vous](#)



La nouvelle phase de la stratégie nationale pour l'IA en France : diffusion, formation et innovation au cœur des priorités

par Guillaume Avrin, Coordonnateur national pour l'intelligence artificielle

La phase 1 de la stratégie nationale pour l'IA (SNIA, 2018-2022) a eu pour principal objectif de structurer l'écosystème des acteurs de la recherche en IA (Instituts 3IA, chaires IA, programmes doctoraux), en regroupant les forces, en chassant les doublons, en structurant des pôles de recherche thématiquement pertinents et assujettis à une gouvernance coordonnée.

La deuxième phase, dotée de 1,5Md€, a pour priorité « la diffusion de l'IA dans l'économie », et donc l'association réelle de l'IA à notre économie et notre société. Nous activons pour cela selon trois leviers : la formation, le soutien à l'offre « deep tech » et le rapprochement entre l'offre et la demande en IA.

La SNIA consacre ainsi 700 M€ à la formation, qui est articulée autour de deux volets. Le premier est dédié à la formation des futurs experts et spécialistes du développement des systèmes d'IA, en licence, master et doctorat. Le second volet porte sur la formation initiale et continue des « IA+X », c'est-à-dire de personnes qui disposeront d'une double compétence, en IA et dans un autre domaine (médecine, pharmacie, droit, agroalimentaire, etc.), et qui intégreront et utiliseront l'IA dans leurs métiers.

Concernant le soutien à l'offre « deep tech », la SNIA se concentre pour le moment sur trois axes identifiés comme prioritaires pour la France et pour l'Europe : l'IA embarquée, l'IA frugale et l'IA de confiance. D'autres actions pourraient être associées à cette stratégie, notamment en lien avec l'IA générative que nous pouvons parvenir à réconcilier avec les trois autres axes pour répondre aux spécificités de notre économie.

Enfin, concernant le troisième levier de la SNIA, il s'agit d'instaurer un cadre favorisant le rapprochement entre l'offre et la demande en IA, notamment via la mise en place d'outils nécessaires à la mise sur le marché d'IA de confiance et la mobilisation de l'ensemble des intermédiaires (les assureurs, les banquiers, les consultants, les organismes notifiés, les autorités notifiantes, les centres d'essais, etc.).

Actus : Où en est l'AI ACT ?

Depuis la publication de la proposition du projet de règlement sur l'intelligence artificielle par la Commission européenne, le texte a fait l'objet de négociations au Conseil de l'Union européenne entre les 27 États membres. Après des mois de négociations un accord a été trouvé. Il s'agit du texte publié le 6 décembre 2022 et qui sera l'objet des négociations au Parlement européen.

Les discussions au Conseil sont désormais suspendues en attente du rapport final du Parlement européen. Une fois le rapport publié, les négociations commenceront entre les États membres du Conseil, le Parlement européen et la Commission européenne (trilogues) pour arriver à un consensus sur un texte définitif.

[Voir la proposition de texte publiée en décembre 2022](#)

Rétrospective

- [La CNIL donne son avis sur l'IA Act ;](#)
- [Communiqué de presse du Conseil Européen concernant la proposition de texte publiée en décembre 2022 ;](#)
- [La CNIL crée un service d'intelligence artificielle pour renforcer son expertise et proposer des recommandations sur les bases de données d'apprentissage ;](#)
- Voulez-vous un résumé des modifications les plus importantes sur la nouvelle proposition de texte ? [Cliquez ici pour accéder](#) à une synthèse dans les pages 4 à 10.



Retour sur AI ACT DAY 2022 : une conférence avec 450 participants et 15 intervenants de différents secteurs pour parler de la réglementation européenne de l'intelligence artificielle.

[Regardez les sessions en replay](#)



Interview Expert

Comment les Testing and Experimentation Facilities (TEF) peuvent accélérer l'adoption de l'IA de confiance en Europe ? Qu'est-ce qu'un TEF (Testing and Experimentation Facility) et quel est le lien avec l'AI Act ? Impact AI fait le point avec Agnes Delaborde, Responsable du département Evaluation de l'IA et cybersécurité au LNE (Laboratoire national de métrologie et d'essais).

[Lire plus](#)



[Téléchargez le guide](#)

DEVENIR MEMBRE

Impact AI

Le collectif Impact AI accueille les grands groupes, les entreprises de taille intermédiaire (ETI), les PME et les start-ups, les institutions, les organismes de recherche ou de formation et les acteurs de la société civile pour favoriser l'adoption d'une IA responsable et respectueuse des enjeux éthiques et sociétaux.

[Plus d'infos](#) [Rejoignez-nous](#)

datacraft

En quelques mots, datacraft permet un échange de bonnes pratiques entre experts de la data. C'est un modèle unique de Club, inspiré du compagnonnage pour permettre aux data scientists/data ingénieurs de se former entre pairs et permettre aux entreprises d'accélérer leurs projets IA / data.

[Plus d'infos](#) [Rejoignez-nous](#)

Suivez les activités datacraft sur les réseaux sociaux



Suivez les activités Impact IA sur les réseaux sociaux



Copyright © 2023 IMPACT AI, All rights reserved.
39, Quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les Moulineaux

contact@impact-ai.fr
contact@datacraft.paris

Want to change how you receive these emails?
You can update your preferences or unsubscribe from this list.